

Pente de ski alpin

Sortie scolaire * Parents accompagnateurs

Rôle du parent accompagnateur

- Il est fréquent que plusieurs élèves qui viennent à la pente de ski alpin lors d'une sortie scolaire n'aient aucune expérience en ski. Le parent accompagnateur sera une aide indispensable pour les élèves qui chutent dans le remonte-pente. En effet, il est très difficile pour un débutant d'utiliser le remonte-pente sans tomber. À ce moment, ce dernier a besoin d'aide pour se relever et se replacer au poma¹. Le parent accompagnateur devra se placer en bordure du remonte-pente pour venir en aide aux utilisateurs et ce, selon les indications du professeur ou du préposé. Notez que seule la présence des adultes qui agissent comme aide sera tolérée en bordure du remonte-pente, aucun enfant ne sera autorisé.
- Selon la quantité de parents et leurs compétences en ski/planche à neige, il est aussi possible qu'un parent soit attitré à la patrouille des pistes. Ainsi, un parent pourra surveiller les élèves directement dans les pistes et s'assurer du respect des règles et de la sécurité des élèves. Informez-vous auprès du préposé pour avoir de l'information sur le prêt d'équipement.

Arrêt et démarrage du remonte-pente

- Deux préposés sont affectés à la surveillance des utilisateurs du remonte-pente, soit un (1) à la base et un (1) au sommet. Si les deux (2) préposés disposent d'un bouton d'arrêt du remonte-pente, seulement celui d'en bas de la pente est en mesure de le remettre en marche. Ainsi, si un des boutons d'arrêt est enclenché (que ce soit celui de la base ou celui du sommet) il est impossible de faire fonctionner le remonte-pente. Une communication radio entre les préposés leur permet de savoir quand on peut remettre le remonte-pente en marche.
- Il est fréquent que lors de l'arrêt du remonte-pente les utilisateurs inexpérimentés tombent. Les préposés doivent donc tenir compte de tous les utilisateurs avant de remettre le remonte-pente en marche.
- Lors d'une chute dans le remonte-pente, l'utilisateur doit immédiatement lâcher le poma pour éviter toute blessure.
- Les pomas sont munis d'un ressort qui s'étire avec le poids du skieur/planchiste. Lors d'une chute, l'effet du ressort qui se rétracte peut faire balancer le poma assez fort pour provoquer une ecchymose (bleu) si quelqu'un est frappé. Faites attention si vous êtes près du remonte-pente.
- Lors d'un arrêt d'urgence du remonte-pente, le moteur freine graduellement. Selon le poids total des utilisateurs à ce moment, les pomas avanceront d'environ 1 à 2 mètres entre l'enclenchement du bouton d'arrêt et l'arrêt total des pomas.
- Ainsi, si le poma de l'utilisateur ayant chuté s'arrête loin de lui, il est préférable d'utiliser un poma libre situé plus bas.

Déplacement

• Lorsque le remonte-pente est en fonction, le couloir de remontée ne doit être utilisé que par les skieurs/planchistes utilisant le remonte-pente et est strictement interdit à toute autre personne. Ceux et celles en place pour venir en aide le long du remonte-pente doivent se déplacer à l'extérieur du couloir réservé à la remontée.

Informations pratiques

- L'« assiette » à la base du poma doit être glissée entre les jambes, sous les fesses. Cette assiette n'est pas un siège, l'utilisateur ne doit donc pas s'y asseoir mais plutôt se laisser tirer par le poma. Cette consigne s'applique pour tous les utilisateurs, skieurs ou planchistes.
- Un (1) seul skieur/planchiste par poma; dans le cas d'un enfant débutant, il <u>peut</u> y avoir un adulte ET un enfant utilisant le même poma soit, l'enfant utilise le poma et l'adulte se tient en arrière en retenant le poma avec sa main ou, l'adulte utilise le poma et assoit l'enfant sur son genou en le tenant d'une main. Ce cas d'exception doit être accepté par le préposé à la remontée.
- Il est interdit de zigzaguer dans le couloir de remontée. L'utilisateur doit monter en ligne droite.
- Le parc à neige est fermé durant les sorties scolaires.

En cas d'urgence

Contacter un des préposés de la pente de ski, identifiables au dossard qu'ils portent. Il y en a un en permanence au sommet et à la base du remonte-pente ainsi qu'à l'intérieur du chalet.

¹ Barre utilisée pour la remontée communément appelée « poma »

Code de conduite en montagne

Qu'est-ce que le code de conduite en montage? Il s'agit d'une série de règlements applicables à toutes les stations de ski alpin du Québec. Ce code indique les bons comportements à adopter pour avoir une pratique du ski/snowboard sécuritaire et plaisante. Tous les utilisateurs d'une station de ski québécoise devraient le connaître :

1- La règle d'or, le contrôle!

Les parcs-aires de jeu sont conçus pour recevoir les installations et aménagements destinés à l'exécution de sauts et d'autres figures, par exemple, des demi-lunes et des tremplins. Le Code de conduite en montagne s'applique aussi dans un parc en plus des autres règles de conduite particulières qui peuvent être affichées à son entrée. Le glisseur doit faire preuve de prudence, se familiariser avec l'endroit et utiliser des aménagements correspondant à son niveau d'habileté.

2- Priorité aux personnes plus basses!

Cédez la priorité aux personnes en aval (plus bas) et empruntez une direction qui assure leur sécurité. Le glisseur ne peut voir tout ce qui se déroule autour de lui : on n'a pas d'yeux dans le dos! Dans les pistes, le glisseur en amont (plus haut) voit bien les personnes plus basses; c'est sa responsabilité de manœuvrer de manière à les éviter.

3- <u>Tassez-vous</u> du chemin!

Arrêtez dans une piste seulement si vous êtes visible des personnes en amont (plus haut) et si vous n'obstruez pas la piste. Pour ne pas se placer inutilement en danger, il est recommandé de s'immobiliser sur les côtés de pistes.

4- Aux intersections, priorité aux personnes plus hautes!

Cédez le passage aux personnes en amont (plus haut) lorsque vous vous engagez dans une piste de même qu'aux intersections. Comme un conducteur automobile qui doit s'arrêter aux intersections, le glisseur doit éviter de couper le chemin à une personne déjà engagée dans une descente.

5- Aidez les secouristes!

Si vous êtes impliqué dans un accident ou en êtes témoin, demeurez sur les lieux et identifiez-vous à un secouriste. Qu'il soit impliqué ou non dans un accident, le glisseur doit porter assistance à une autre personne blessée. Il devrait aussi aider les secouristes à recueillir l'information requise.

6- Non à l'équipement en folie!

Utilisez et portez en tout temps un système approprié de rétention de votre équipement. Le glisseur doit utiliser un système qui, lors d'une chute, empêche son équipement de lui échapper, afin d'éviter de blesser une autre personne. On peut mentionner le système de freinage intégré aux fixations en ski alpin et la courroie en surf.

7- Pas de drogues ni d'alcool!

N'utilisez pas les remontées mécaniques et les pistes si vous êtes sous l'influence de drogues ou de l'alcool. Ces substances diminuent les facultés ainsi que la capacité de réagir rapidement et de conserver la maîtrise de ses manœuvres. Alcool et drogues ne font pas bon ménage avec sécurité.

8- Respectez la signalisation!

Respectez tous avertissements et signalisations, et ne vous aventurez jamais hors piste ou sur des pistes fermées. L'exploitant met en place une signalisation qui permet aux glisseurs de se diriger de façon sécuritaire dans la montagne. Il est donc important d'en prendre connaissance et de s'y conformer. De plus, on ne doit glisser que dans les endroits permis.



Venez skier avec vos enfants

La Pente de ski alpin de Val-d'Or est en service lors des fins de semaine et des congés scolaires de 10 h à 16 h. Cantine et location d'équipement pour enfants et adultes sur place.



160, rue Ladouceur 819-874-3949

Forfait familial

Billet journalier: 60 \$ Billet demi-journée: 50 \$

4 à 6 personnes (max. 2 adultes) (Comprend la location d'équipement et le remonte-pente)

Pour information, visitez notre site internet www.ville.valdor.qc.ca